

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT DE
NARBONNE

DOMAINE : Finances Locales

SOUS-DOMAINE : Décision
budgétaire

Membres en exercice : 19

Présents : 13

Procurations : 0

Votants : 13

Secrétaire de séance :
Alain CARALP

CONVOCAION EN DATE DU :
19 Janvier 2026

AFFICHAGE EN DATE DU :
19 janvier 2026

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES DEPÔT EN SOUS
PREFECTURE LE :

ET PUBLIE OU NOTIFIE LE :

N° : 2026_02

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Syndicat Mixte du Delta de l'Aude



Séance du Comité syndical du 28 Janvier 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit janvier, l'assemblée régulièrement convoquée au 51 Chemin de Saint Crescent 11100 NARBONNE, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Xavier BELART, Président.

Présents :

La Communauté d'Agglomération du « Grand Narbonne » :

Monsieur Xavier BELART, Président, membre du Bureau, titulaire

Monsieur Jean-Marc JANSANA, membre du bureau, titulaire

Monsieur Gérard LACOMBE, membre du Bureau, titulaire

Monsieur Jean-Louis RIO, Vice-Président, membre du Bureau, titulaire

Monsieur Edouard ROCHER, membre du bureau, titulaire

La Communauté de Communes « La Domitienne » :

Monsieur Alain CARALP, Vice-Président, membre du Bureau, titulaire

Monsieur Bernard GUERRERE, titulaire

La Communauté de Communes « Sud-Hérault » :

Monsieur Olivier HENRY, membre du bureau, titulaire

Absents suppléés :

La Communauté d'Agglomération du « Grand Narbonne » :

Monsieur Michel JAMMES, membre du bureau titulaire représenté par Monsieur Guy CLERGUE

Madame Alexia LENOIR, membre du Bureau, titulaire, représentée par Monsieur Jean-Marie MONIE, suppléant.

Monsieur Quentin LOPEZ, titulaire représenté par Monsieur Claude LEBESSOU, suppléant

Monsieur André-Luc MONTAGNIER, membre du bureau, titulaire, représenté par Monsieur Olivier PECH

La Communauté de Communes « Sud-Hérault » :

Monsieur Pierre POLARD, vice-Président, membre du Bureau, titulaire représenté par Monsieur Jacques MAURAND

Objet : Rectification Décision Modificative n°1 2025

Monsieur le Président informe que lors de la séance du 9 juillet 2025, une décision modificative n°1 a été présentée au comité syndical.
Suite à une observation de la Paierie Départementale, il convient de préciser que cette décision modificative comporte des opérations d'ordre.
Ainsi la décision modificative rectifiée est la suivante ;

Désignation Dépenses Section d'Investissement		Diminution des crédits	Augmentation des crédits
2031 - Opération 103	Mise en service du Chenal de Coursan		9 600,00
2031 - Opération 128	Etude du Rec du Narbonnais	9 600,00	
2315- Opération 341	Travaux de sécurisation de la traversée de Coursan	73 000,00	
238- Opération 341	Travaux de sécurisation de la traversée de Coursan		73 000,00
2031 - Opération 364	Reclassement du système d'engigement classe C		10 096,00
2031 - Opération 361	Etude des Systèmes d'endiguement supplémentaires	10 096,00	
Total		92 696,00	92 696,00
Opérations d'ordre		Dépenses	Recettes
2315- Capitre 041	Travaux de sécurisation de la traversée de Coursan	73 000,00	
238- Chapitre 041	Travaux de sécurisation de la traversée de Coursan		73 000,00

Pour : 6 885.11 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

**LE COMITE SYNDICAL
A L'UNANIMITE**

- **VALIDE** la décision modificative n°1 de Monsieur le Président tant concernant les virements de crédits que leur augmentation comme exposée résumée dans le tableau ci-dessus.

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre ont signé les membres présents.*

A Narbonne, 28 Janvier 2026

**Le Président,
Xavier BELART**

